



DÉCISION N° 2022-623

Objet : location de concession au nom de BIOSA Secteur : 39 Numéro : 19
Titre de concession n° 119/2022

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2223-13 et suivants relatifs aux concessions,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général du cimetière communal en date du 17 août 2021,

VU la délibération n° 2021-12-15/03 en date du 15 décembre 2021 actualisant les tarifs des concessions au cimetière communal,

CONSIDÉRANT la demande, en date du 31 octobre 2022, présentée par Madame Véronique GLOMOT demeurant 38 rue du Général Exelmans à Vélizy-Villacoublay, tendant à obtenir la location de la concession d'un caveau maçonné de 3 places, secteur 39 numéro 019, dans le cimetière communal,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer la concession d'un caveau maçonné de 3 places, secteur 39 numéro 019 à compter du 7 novembre 2022, pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 6 novembre 2037,

Article 2 : le coût de sa location est de 590,00 euros TTC,

Article 3 : le concessionnaire et ses ayants droit s'engagent à respecter toutes les mesures prescrites par le règlement général du cimetière de Vélizy-Villacoublay, le Code Général des Collectivités Territoriales et toute réglementation s'y afférente,

Article 4 : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr,

Article 5 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 3 novembre 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20221108-DEC_2022_623-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2022

acte affiché du 09/11/2022 au 12/01/2023

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr